

L'alternance comme solution: Contrat pro Vs Contrat d'apprentissage

Programme



9h - Temps d'information

Intervenante :

Estelle MACRET, conseillère OPCO ATLAS

10h - Temps d'échanges

Rencontres Organismes de formation / entreprises



CLUSTER
ECO BÂTIMENT
/ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

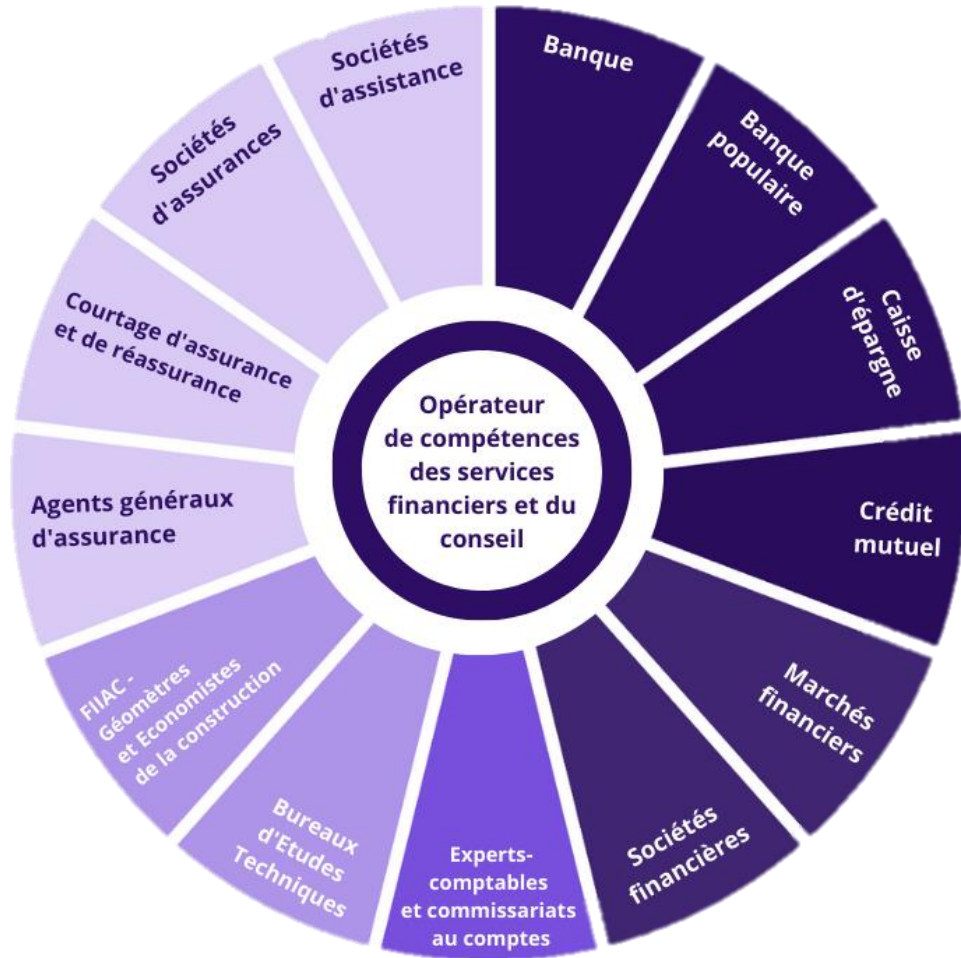
Atlas^{OPCO}

PROGRAMME

1. Presentation de l'OPCO ATLAS et chiffres clés sur l'alternance
2. Qu'est-ce que le contrat de professionnalisation ?
3. Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?
4. Contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage : quelles différences ?
5. Focus sur les aides financières exceptionnelles
6. Les outils dédiés à l'alternance de l'OPCO ATLAS

1. Présentation de l'OPCO ATLAS

13 branches pour les services financiers et du conseil



+ de 185 500

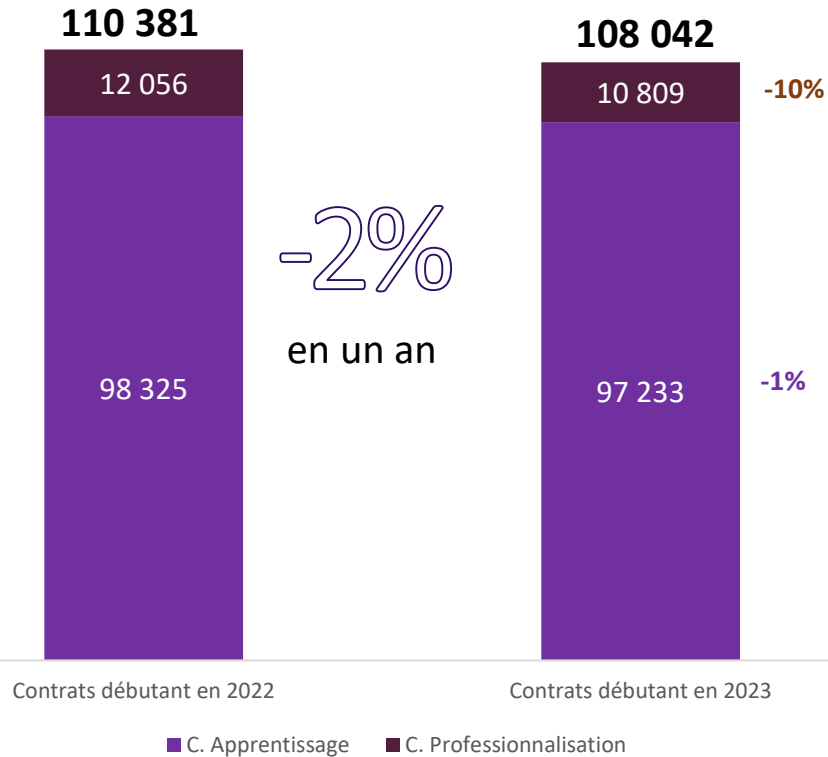


entreprises

2,1 millions d'actifs en poste

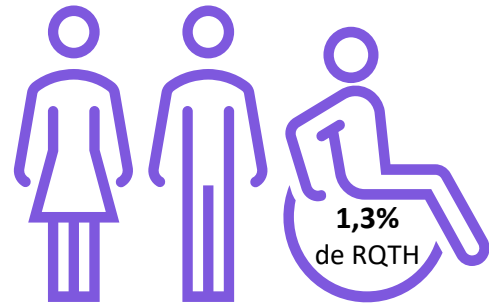
L'alternance chez Atlas

Evolution des contrats en alternance
(selon l'année de début du contrat*)

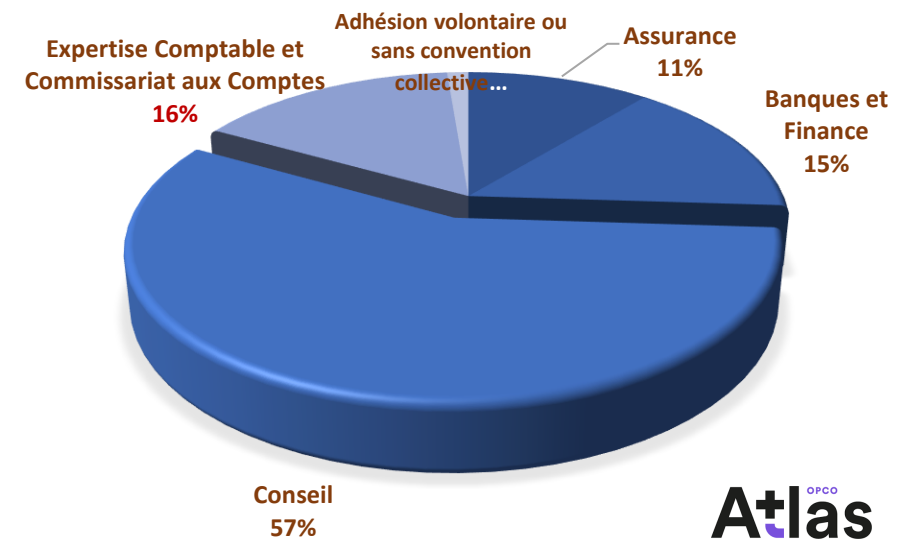
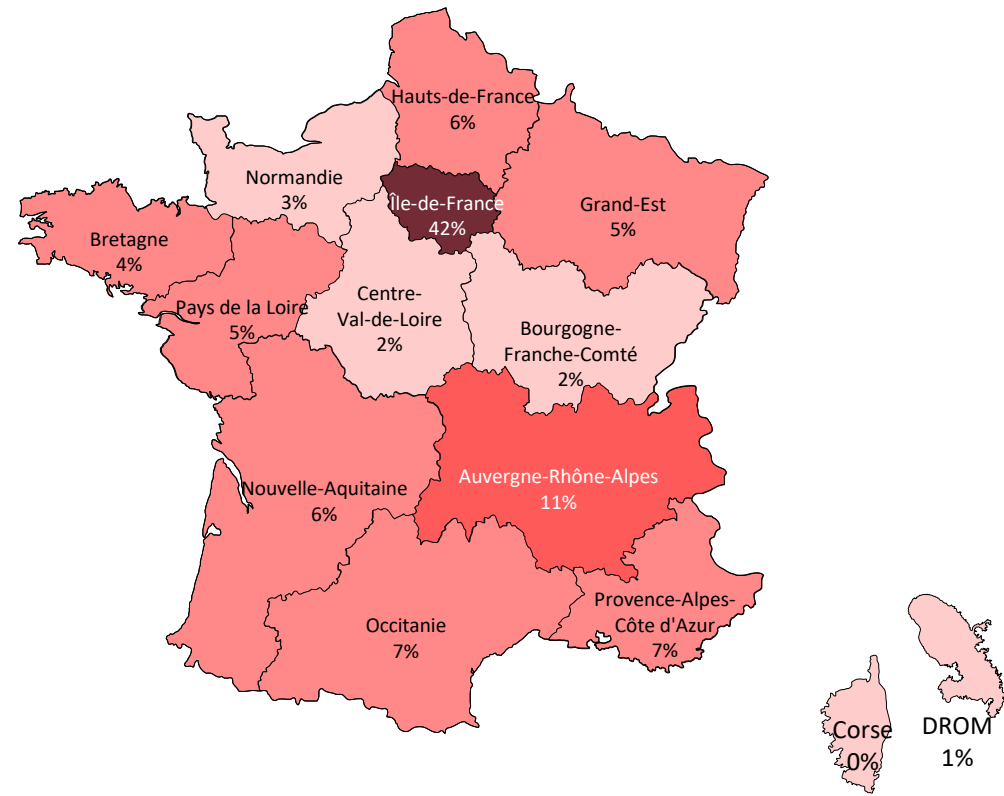


108.000
contrats
débutant
en 2023

— ✕



99%
d'alternants
dans le
supérieur



2. Qu'est-ce que le contrat de Professionnalisation ?



Bénéficiaires : toutes les entreprises



Pour qui ?

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Publics prioritaires



Modalités

- Acquérir une qualification professionnelle (Diplôme, Certification RNCP, CQP, Qualif. de branche).
- Parcours en alternance de 6 à 24 mois (selon les cas) avec une durée minimum de 150 heures.
- Désignation d'un tuteur



Objectifs

- Permettre d'acquérir une qualification et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle.
- Adapter les compétences au poste de travail.
- Maintenir dans l'emploi les salariés.



Financement

Prise en charge possible par l'OPCO de tout ou partie des coûts pédagogiques (taux horaire).

3. Qu'est-ce que le contrat d'Apprentissage ?



Bénéficiaires : toutes les entreprises



Pour qui ?

Jeunes de 16 à 29 ans



Modalités

- Acquérir une qualification professionnelle (Diplôme d'Etat ou Titre à finalité pro. RNCP)
- Parcours en alternance de 6 à 36 mois
- Désignation d'un Maître d'Apprentissage



Objectifs

- Permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique.
- Permettre aux entreprises d'investir et de recruter des compétences nécessaires à l'activité.



Financement

Prise en charge selon un coût contrat forfaitaire défini pour un an.

4. Contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage : quelles différences ?



L'âge des candidats éligibles

- **Apprentissage** : Jeunes entre 16 et 29 ans révolus et sans limite d'âge pour certains publics
- **Contrat pro** : Jeunes entre 16 et 25 ans révolus ; demandeurs d'emplois de 26 ans et plus ; public prioritaire



La qualification préparée pendant le contrat

- **Apprentissage** : diplôme ou titre enregistré au RNCP
- **Contrat pro** : diplôme ou titre enregistré au RNCP, qualification reconnue par la Branche, CQP



Le financement et les aides

- **Apprentissage** : coût contrat défini par le Branche en fonction du diplôme préparé
- **Contrat pro** : coût horaire défini par la Branche en fonction de la qualification visée et du candidat recruté



La durée du contrat et de la formation

Apprentissage : entre 6 et 36 mois maximum (4 ans maximum pour certains publics) et au moins 25% de temps de formation

Contrat pro : entre 6 et 12 mois maximum (jusqu'à 36 mois dans certains cas) ; entre 15% et 25% de temps de formation (jusqu'à 50% dans certains cas)



Dépôt du dossier sur vos services en ligne MYATLAS :

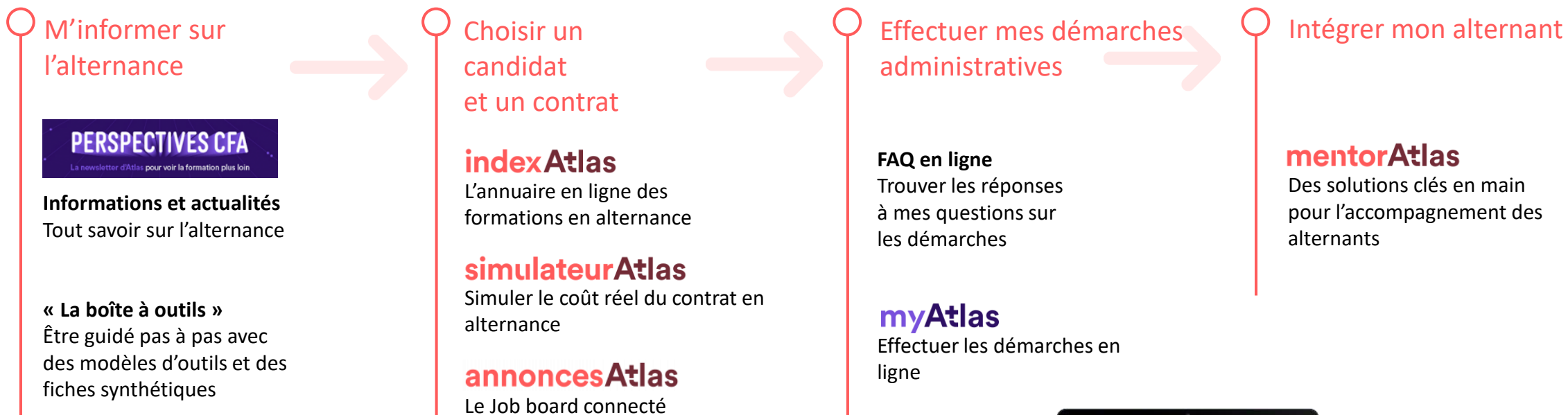
Apprentissage : cerfa saisi en ligne et convention de formation

Contrat pro : cerfa saisi en ligne et programme détaillé de la formation

5. Focus sur les aides financières exceptionnelles

| Caractéristiques | AE - Apprentissage | AE- Professionnalisation -30 | AE - Professionnalisation +30 |
|---|---|---|--|
| Age du bénéficiaire du contrat | Règles d'entrée d'apprentissage | Sans dérogation - de 30 ans | Demandeurs d'emploi longue Durée +30 ans |
| Date de conclusion du contrat | 1/01/2023 au 31/12/2024 | 1/01/2023 au 31/12/2024 | 1/01/2023 au 31/12/2024 |
| Montants versés pendant la première année d'exécution du contrat | 6 000 € | 6 000 € | 2 000 € |
| Certifications visées | Titre/ Diplôme professionnel au plus égal au niveau 7 | Titre/ Diplôme professionnel au plus égal au niveau 7 | Titre/ Diplôme professionnel au plus égal au niveau 7, CQP |
| Type d'employeur | Privé, Public industriel ou commercial | Privé, Public industriel ou commercial | Privé, public, industriel ou commercial |
| Taille de l'entreprise | Entreprises - 250 salariés, sans conditions Entreprises +250 salariés avec acte d'engagement au respect d'un seuil d'alternant | Entreprises - 250 salariés, sans conditions Entreprises +250 salariés avec acte d'engagement au respect d'un seuil d'alternant | Toutes tailles sans conditions |
| Gestion de l'aide | ASP | ASP | France TRAVAIL |
| Fréquence des versements aux entreprises | Mensuel | Mensuel | 1000 € à l'issue du 3e mois du contrat et 1000 € à l'issue du 10e mois |
| Contrôle opérés par l'ASP en cours de versement | Via la DSN , pour s'assurer du versement d'une rémunération | Remontée mensuel des bulletins de paie | Via la DSN ou bulletin de paie |

6. Les outils dédiés à l'alternance (adhérents ATLAS)



Retrouvez ces outils sur opco-atlas.fr

Merci de votre
attention

Pour plus d'informations :

- **Estelle MACRET** : Conseillère emploi formation ATLAS
emacret@opco-atlas.fr

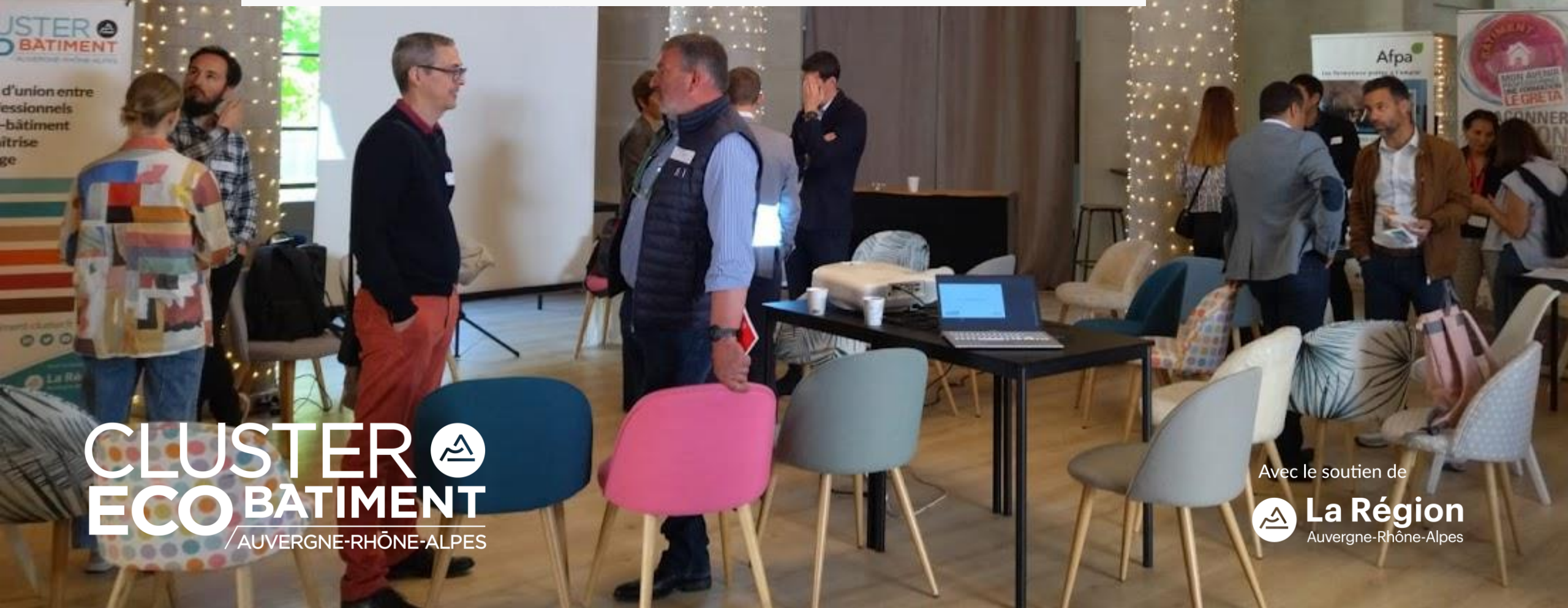
Atlas^{OPCO}



CLUSTER
ECO BÂTIMENT
/ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avec le soutien de
 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

Rencontres organismes de formation



CLUSTER 
ECO BATIMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avec le soutien de
 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes